

- Je renseigne l'intégralité des informations demandées dans le dossier de souscription •
(Y compris la fiche connaissance client relative à la réglementation MIF)

I. FICHE CONNAISSANCE CLIENT : Je complète et renseigne l'intégralité du questionnaire

1/ IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

- Je renseigne les informations demandées (ainsi que celles du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur) ou la personne morale;
- J'indique si le ou les souscripteur(s) sont politiquement exposé(s).

2/ FICHE CONNAISSANCE CLIENT (à renseigner par le représentant légal pour les personnes morales):

- Situation patrimoniale de l'investisseur;
- Renseignements concernant l'opération et le financement;
- Objectif de l'investisseur;
- Attention : Si votre profil d'investisseur(s) est «Prudent», vous devez cocher l'encart en dessous de **Q7**.
- Le Conseiller indique son nom, son n° CIF et signe en dernière page;
- Le souscripteur signe en dernière page (ainsi que le conjoint dans le cas d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur).

II. BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

1/ SOUSCRIPTION PAR UNE OU DES PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

- Je coche la (les) mention(s) parmi : Monsieur, Madame, Mademoiselle, Monsieur & Madame, Messieurs, Mesdames, Personne morale ou Indivision;
- Je mentionne les nom, prénom(s), date et lieu de naissance, adresse, code postal et ville, numéro de téléphone (mobile de préférence), mail et profession (ainsi que ceux du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur);
- Je coche la case correspondante à la nature de la propriété et à la situation de famille.
- J'indique le nombre de parts souscrites et le montant global de l'investissement.

2/ SOUSCRIPTION PAR UNE OU DES PERSONNE(S) MORALE(S)

- Pour chaque société : je renseigne les nom, forme juridique, régime fiscal ; l'adresse du siège, le code postal, la ville, un numéro de téléphone (mobile de préférence) et une adresse mail;
- Je mentionne le représentant légal en indiquant ses nom, prénom(s), adresse personnelle, code postal et ville ainsi qu'un numéro de téléphone (mobile de préférence) et un mail, la profession

3/ MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- J'indique si le règlement se fait au comptant, par prélèvement, par virement ou par emprunt.

4/ SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Je signe électroniquement ou manuscritement et j'indique le nombre de parts en toutes lettres.

**Attention : En cas de souscription conjointe, les deux souscripteurs doivent signer et indiquer le nombre de parts en toutes lettres.
Dans le cas contraire, la souscription ne pourra être enregistrée.**

III. PIÈCES A JOINDRE :

- Toutes les pièces mentionnées en page 1 paragraphe « document à fournir » en fonction du souscripteur : personne physique ou personne morale;
- Pour le Conseiller : compléter la partie relative au cabinet.

POUR RAPPEL : TOUTE SOUSCRIPTION NE SERA VALIDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION QU'APRÈS RÉCEPTION DE L'INTÉGRALITÉ DES FONDS.

PERSONNE PHYSIQUE ou PERSONNE MORALE

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision
 Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de jeune fille :
 Adresse fiscale :
 CP : [] [] [] [] [] Ville :
 Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
 à : Département : [] [] [] []
 Tél. Portable : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse e-mail :
 Nationalité :
 Profession :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e)
 Veuf(ve) Divorcé(e) Union libre

Marié(e) ou pacsé(e)* :

Communauté universelle Participation aux acquêts
 Séparation de biens Indivision
 Communauté réduite aux acquêts

Autres (préciser) :

Autres cas : Mineur Émancipé

Résident Fiscal Français : Oui Non

Si non, précisez :

Nombres d'enfant(s) à charge : [] []

Représenté(e) par un tiers : Oui Non

(Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un protégé...)

M. M^{me} M^{lle}
 Nom et Prénom(s) du Tiers :
 Adresse de correspondance si différente de l'adresse fiscale :
 CP : [] [] [] [] [] Ville :

Personne Morale

Raison Sociale :
 N° de SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Forme juridique :
 Adresse du siège social :
 CP : [] [] [] [] [] Ville :
Représentée par :
 Nom :
 Prénom(s) :
 Agissant en qualité de :
 dûment habilité(e).
 Tél. Portable : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse e-mail :

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision
 Nom :
 Prénom(s) :
 Nom de jeune fille :
 Adresse fiscale :
 CP : [] [] [] [] [] Ville :
 Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
 à : Département : [] [] [] []
 Tél. Portable : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse e-mail :
 Nationalité :
 Profession :

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Pacsé(e)
 Veuf(ve) Divorcé(e) Union libre

Marié(e) ou pacsé(e)* :

Communauté universelle Participation aux acquêts
 Séparation de biens Indivision
 Communauté réduite aux acquêts

Autres (préciser) :

Autres cas : Mineur Émancipé

Résident Fiscal Français : Oui Non

Si non, précisez :

Nombres d'enfant(s) à charge : [] []

Représenté(e) par un tiers : Oui Non

(Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un protégé...)

M. M^{me} M^{lle}
 Nom et Prénom(s) du Tiers :
 Adresse de correspondance si différente de l'adresse fiscale :
 CP : [] [] [] [] [] Ville :

Personne Morale

Raison Sociale :
 N° de SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Forme juridique :
 Adresse du siège social :
 CP : [] [] [] [] [] Ville :
Représentée par :
 Nom :
 Prénom(s) :
 Agissant en qualité de :
 dûment habilité(e).
 Tél. Portable : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse e-mail :

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE**

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante?

Oui Non

** Personnes politiquement exposées: Chef d'État, membre d'un gouvernement ou de la Commission européenne ; Membre d'un parlement ou du Parlement européen ; Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction; Membre d'une cour des comptes; Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale; Ambassadeur, haut diplomate, consul; Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée; Membre de la direction d'une entreprise publique; Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex: OTAN, ONU, BCE...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3ème directive de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées. Si vous avez coché «Oui» à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE.

Cette fiche de renseignements, établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans des parts de SCPI avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'Inter Gestion REIM, resteront strictement confidentielles.

SITUATION PATRIMONIALE DE L'INVESTISSEUR (OU DE LA PERSONNE MORALE) :

Estimation globale de votre patrimoine : Moins de 100K€ de 100 à 200K€ de 200 à 450K€
 De 450 à 750K€ de 750 à 1000K€ plus de 1000K€

Répartition de votre patrimoine (en %) :

Actifs Immobiliers : Résidence principale %

Immobilier d'investissement %

Actifs Financiers : %
 (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE,...)

Liquidités : %
 (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant, ...)

Actifs Professionnels : %

Revenus annuels de votre foyer fiscal : moins de 45 K€ de 45 à 75 K€ de 75 à 150 K€ plus de 150 K€

Répartition des revenus annuels :

Revenus Professionnels : % Revenus Locatifs : % Revenus de Valeurs Mobilières : %

Montant global des engagements financiers (Tous crédits confondus) :

Moins de 10 000€ de 10 000 à 50 000€ de 50 000 à 150 000€

De 150 000 à 300 000€ Plus de 300 000€

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Typologie de l'investissement :

SCPI Rendement **CRISTAL RENTE**

SCPI Malraux **PIERRE INVESTISSEMENT 10**

SCPI Déficit Foncier **PIERRE CAPITALISATION**

SCPI Pinel **PATRIMOINE HABITAT NEUF**

Montant de l'investissement : €

Nombre de part(s) : part(s)

Financement à crédit : Oui Non

Si oui, montant du prêt : €

Nom de la banque :

Type de prêt : Amortissable In fine

Durée du remboursement : ans Périodicité : Montant : €

Apport personnel : Oui Non Montant : €

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Votre horizon de placement : Court terme (< à 5 ans) Moyen terme (entre 5 et 10 ans) Long terme (> à 10 ans)

Vos objectifs de placement : Revenus complémentaires Transmission patrimoniale

Diversification de patrimoine Réduction d'impôt

Autres (à préciser) :

CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DE L'INVESTISSEUR (ou du Représentant légal) :

Q1. Connaissez-vous les instruments financiers suivants ?

(Plusieurs choix possibles)

| | | |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Actions | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Obligations | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| OPCVM (SICAV, FCP, etc ...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| EMTN, certificats indexés | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| FCPI, FIP | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| OPCI, SCPI | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Q2. Sur quels type d'instruments financiers avez-vous déjà investi ? (Plusieurs choix possibles)

| | | |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Actions | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Obligations | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| OPCVM (SICAV, FCP, etc ...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| EMTN, certificats indexés | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| FCPI, FIP | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| OPCI, SCPI | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Q3. Gérez-vous vous-même votre portefeuille ? Non Oui, depuis : Moins de 3 ans Plus de 3 ans

Q4. Vous êtes donc un investisseur : Averti Profane

Q5. Savez vous que la SCPI est un placement investi quasi-exclusivement en immobilier ? Oui Non

Q6. Connaissez-vous les risques liés aux investissements en parts de SCPI ? Oui Non

Q7. Quel risque êtes-vous prêt à supporter ?

Votre profil d'investisseur est donc :

- | | |
|--|-----------|
| <input type="checkbox"/> Un risque nul et une rentabilité modérée mais sûre | Prudent* |
| <input type="checkbox"/> Un risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie | Prudent* |
| <input type="checkbox"/> Un risque moyen pour saisir des opportunités | Équilibré |
| <input type="checkbox"/> Un risque élevé pour rechercher des plus-values importantes | Dynamique |

*Si vous investissez dans des SCPI, supports d'investissements équilibrés, ne correspondant pas à votre profil de risque Prudent, cochez la case suivante :

En dépit de vos préconisations j'ai (nous avons) choisi d'investir sur des parts de SCPI qui présentent un profil de risque plus élevé que mon (notre) profil d'investisseur « prudent » déterminé ci-dessus et qui sont donc susceptibles d'enregistrer des variations tant à la hausse qu'à la baisse ou des risques de perte en capital plus importantes.

Je certifie :

- Avoir pris connaissance de la notice d'information de la SCPI souscrite, y compris l'avertissement de l'Autorité des marchés financiers figurant dans cette notice.
- Avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de SCPI Inter Gestion REIM, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Je reconnais :

- Que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon Conseiller et que celles-ci sont exactes à la date de la signature ci-dessus.
- Que les décisions d'investissement mentionnées ci-dessus le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation.
- Avoir pris connaissance au préalable des statuts, du dernier prospectus ou notice d'information en vigueur de la SCPI ci-dessus mentionnée, proposée par mon Conseiller.
- Que cette SCPI constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers.
- Avoir pris connaissance qu'un investissement en SCPI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont rattachés.

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Inter Gestion REIM. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par Inter Gestion REIM, de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à Inter Gestion REIM, 2 rue de la Paix 75002 Paris ou par mail à : contact@inter-gestion.com. En outre, vous êtes informé qu'Inter Gestion REIM, met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier.

Prénom(s)/Nom du Conseiller (non CIF) :

Prénom(s)/Nom du CIF :

Fait à le

Signature du Conseiller

Signature du Souscripteur

Signature du Co-Souscripteur

ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS

(Valable pour toutes les SCPI gérées par Inter Gestion REIM et distribuées par Inter Gestion Diffusion)

POUR LES OPÉRATIONS DE PLUS DE 60 000 €

SCPI SOUSCRITE:

SCPI Rendement **CRISTAL RENTE**

SCPI Malraux **PIERRE INVESTISSEMENT 10**

SCPI Déficit Foncier **PIERRE CAPITALISATION**

SCPI Pinel **PATRIMOINE HABITAT NEUF**

SOUSCRIPTEUR:

Monsieur

Madame

Indivision

Personne Morale

Nom/Raison sociale : Prénom(s)/Représentant :

Adresse (du siège social, le cas échéant) :

CP : [] [] [] [] [] [] Ville :

N° de SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] (le cas échéant)

CO-SOUSCRIPTEUR:

Monsieur

Madame

Indivision

Personne Morale

Nom/Raison sociale : Prénom(s)/Représentant :

Adresse (du siège social, le cas échéant) :

CP : [] [] [] [] [] [] Ville :

N° de SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] (le cas échéant)

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION:

Un total de : €, représentant part(s)

Si le paiement est effectué par une autre personne que le souscripteur ci dessus, en préciser le motif :

ORIGINE DES FONDS FINANÇANT LA SOUSCRIPTION:

Épargne

Réinvestissement suite à :

Vente d'actifs immobilier

Vente d'actifs mobilier

Autres (préciser):

Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque):

Héritage

Donation

Autres (préciser):

Origine des fonds

Justificatif(s) demandés

Épargne Copie du ou des relevés de comptes d'épargne / Copie de l'avis d'imposition sur demande

Héritage Copie du courrier avec l'objet du règlement et du chèque émis par le notaire

Donation Copie du courrier avec l'objet du règlement et du chèque émis par le notaire

Cession d'actifs immobiliers Copie de l'acte de vente et/ou du chèque émis par le notaire

Cession d'actifs mobiliers Copie du relevé d'opération de vente des titres

Prestations / Indemnités Copie des bulletins de salaires ou du courrier ou du chèque émis par l'entreprise

Réemploi des fonds Copie du relevé d'opération

Autres Tout justificatif mentionnant le montant et l'origine du versement

ÊTES-VOUS DÉJÀ ASSOCIÉ DE LA SCPI?

Non

Oui → Identifiant : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Je(nous) certifie(ons) l'exactitude des informations ci-dessus,

Fait à

Le [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Signature du Souscripteur

Signature du Co-Souscripteur

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

| DURÉE | CLÉS DE RÉPARTITION | | PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ | PRIX DE LA PART EN USUFRUIT |
|--------|---------------------|----------|----------------------------------|-----------------------------|
| | NUE-PROPRIÉTÉ | USUFRUIT | | |
| 1 AN | 96,0% | 4,0% | 1 187,20000 | 49,46667 |
| 2 ANS | 92,0% | 8,0% | 1 137,73334 | 98,93333 |
| 3 ANS | 87,5% | 12,5% | 1 082,08334 | 154,58333 |
| 4 ANS | 85,0% | 15,0% | 1 051,16667 | 185,50000 |
| 5 ANS | 80,0% | 20,0% | 989,33334 | 247,33333 |
| 6 ANS | 78,0% | 22,0% | 964,60000 | 272,06667 |
| 7 ANS | 75,0% | 25,0% | 927,50000 | 309,16667 |
| 8 ANS | 72,5% | 27,5% | 896,58334 | 340,08333 |
| 9 ANS | 70,0% | 30,0% | 865,66667 | 371,00000 |
| 10 ANS | 68,0% | 32,0% | 840,93334 | 395,73333 |
| 11 ANS | 66,0% | 34,0% | 816,20000 | 420,46667 |
| 12 ANS | 64,5% | 35,5% | 797,65000 | 439,01667 |
| 13 ANS | 64,0% | 36,0% | 791,46667 | 445,20000 |
| 14 ANS | 63,0% | 37,0% | 779,10000 | 457,56667 |
| 15 ANS | 61,5% | 38,5% | 760,55000 | 476,11667 |
| 16 ANS | 61,0% | 39,0% | 754,36667 | 482,30000 |
| 17 ANS | 60,0% | 40,0% | 742,00000 | 494,66667 |
| 18 ANS | 59,0% | 41,0% | 729,63334 | 507,03333 |
| 19 ANS | 58,0% | 42,0% | 717,26667 | 519,40000 |
| 20 ANS | 57,5% | 42,5% | 711,08334 | 525,58333 |

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**À REMPLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PART(S) EN NUE-PROPRIÉTÉ

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision
Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :
N° de SIREN : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Représentée par :
Nom :
Prénom(s) :
Agissant en qualité de :
dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion REIM : Oui Non
Fiscalité : IR IS

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision
Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :

Personne Morale

Raison Sociale :
N° de SIREN : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Représentée par :
Nom :
Prénom(s) :
Agissant en qualité de :
dûment habilité(e).

Déjà client Inter Gestion REIM : Oui Non

Vote et communication électronique : Oui Non

*** Attention : Cette déclaration est faite par l'investisseur sous sa pleine et entière responsabilité. La Société de gestion se laisse la possibilité de demander ultérieurement tout document justifiant cette déclaration sur l'honneur et ce à tout moment. Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision : mentions et signatures des signataire et conjoint(e).**

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Je (nous) déclare(ons) :

- Ne pas être une (des) "US person".
 - Avoir reçu une copie du bulletin de souscription, un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, des derniers bulletin semestriel et rapport annuel.
 - Avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant au verso.
 - Avoir pris connaissance que la date d'entrée en jouissance prendra effet en fonction de la date d'encaissement des fonds.
 - Être informé(e)s que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
 - Souscrire ⁽¹⁾ en nue-propiété pour une durée de ans ⁽²⁾ un montant de €
soit parts ⁽³⁾ au prix de € ⁽²⁾.
- (1) minimum 1 part frais inclus. (2) Les durées de démembrement et prix de souscription de la part frais inclus appliqués sont indiqués au verso.
(3) jusqu'à cinq décimales après la virgule sans arrondi.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

- Par **Chèque à l'ordre de** la SCPI CRISTAL RENTE
- Par **Prélèvement SEPA** (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)
- Par **Virement bancaire** sur le compte de la SCPI CRISTAL RENTE (IBAN ci-dessous)

IBAN **FR76 3000 4022 0900 0105 3375 182** **BIC** **BNPAFRPPCPI**

Par **Financement** - Établissement prêteur : Nantissement des parts : Oui Non

Fait à le | | | | | | | | | | | | | | | | | | en 2 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.
Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) **ou** Signature(s) électronique(s).

Souscripteur
Co-souscripteur

Nom/Prénom(s) du Conseiller :
Nom du CIF : Nom du Cabinet :

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ CODE ID : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Date de réception : | | | | | | | | | | | | | | | | | | Date enregistrement : | | | | | | | | | | | | | | | | | | Date d'entrée en jouissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 DU CODE DE COMMERCE ET 1833 DU CODE DE COMMERCE ET 1834 DU CODE DE COMMERCE ET 1835 DU CODE DE COMMERCE ET 1836 DU CODE DE COMMERCE ET 1837 DU CODE DE COMMERCE ET 1838 DU CODE DE COMMERCE ET 1839 DU CODE DE COMMERCE ET 1840 DU CODE DE COMMERCE ET 1841 DU CODE DE COMMERCE ET 1842 DU CODE DE COMMERCE ET 1843 DU CODE DE COMMERCE ET 1844 DU CODE DE COMMERCE ET 1845 DU CODE DE COMMERCE ET 1846 DU CODE DE COMMERCE ET 1847 DU CODE DE COMMERCE ET 1848 DU CODE DE COMMERCE ET 1849 DU CODE DE COMMERCE ET 1850 DU CODE DE COMMERCE ET 1851 DU CODE DE COMMERCE ET 1852 DU CODE DE COMMERCE ET 1853 DU CODE DE COMMERCE ET 1854 DU CODE DE COMMERCE ET 1855 DU CODE DE COMMERCE ET 1856 DU CODE DE COMMERCE ET 1857 DU CODE DE COMMERCE ET 1858 DU CODE DE COMMERCE ET 1859 DU CODE DE COMMERCE ET 1860 DU CODE DE COMMERCE ET 1861 DU CODE DE COMMERCE ET 1862 DU CODE DE COMMERCE ET 1863 DU CODE DE COMMERCE ET 1864 DU CODE DE COMMERCE ET 1865 DU CODE DE COMMERCE ET 1866 DU CODE DE COMMERCE ET 1867 DU CODE DE COMMERCE ET 1868 DU CODE DE COMMERCE ET 1869 DU CODE DE COMMERCE ET 1870 DU CODE DE COMMERCE ET 1871 DU CODE DE COMMERCE ET 1872 DU CODE DE COMMERCE ET 1873 DU CODE DE COMMERCE ET 1874 DU CODE DE COMMERCE ET 1875 DU CODE DE COMMERCE ET 1876 DU CODE DE COMMERCE ET 1877 DU CODE DE COMMERCE ET 1878 DU CODE DE COMMERCE ET 1879 DU CODE DE COMMERCE ET 1880 DU CODE DE COMMERCE ET 1881 DU CODE DE COMMERCE ET 1882 DU CODE DE COMMERCE ET 1883 DU CODE DE COMMERCE ET 1884 DU CODE DE COMMERCE ET 1885 DU CODE DE COMMERCE ET 1886 DU CODE DE COMMERCE ET 1887 DU CODE DE COMMERCE ET 1888 DU CODE DE COMMERCE ET 1889 DU CODE DE COMMERCE ET 1890 DU CODE DE COMMERCE ET 1891 DU CODE DE COMMERCE ET 1892 DU CODE DE COMMERCE ET 1893 DU CODE DE COMMERCE ET 1894 DU CODE DE COMMERCE ET 1895 DU CODE DE COMMERCE ET 1896 DU CODE DE COMMERCE ET 1897 DU CODE DE COMMERCE ET 1898 DU CODE DE COMMERCE ET 1899 DU CODE DE COMMERCE ET 1900 DU CODE DE COMMERCE ET 1901 DU CODE DE COMMERCE ET 1902 DU CODE DE COMMERCE ET 1903 DU CODE DE COMMERCE ET 1904 DU CODE DE COMMERCE ET 1905 DU CODE DE COMMERCE ET 1906 DU CODE DE COMMERCE ET 1907 DU CODE DE COMMERCE ET 1908 DU CODE DE COMMERCE ET 1909 DU CODE DE COMMERCE ET 1910 DU CODE DE COMMERCE ET 1911 DU CODE DE COMMERCE ET 1912 DU CODE DE COMMERCE ET 1913 DU CODE DE COMMERCE ET 1914-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS - SIREN 531 884 070 RCS Paris.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

| DURÉE | CLÉS DE RÉPARTITION | | PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ | PRIX DE LA PART EN USUFRUIT |
|--------|---------------------|----------|----------------------------------|-----------------------------|
| | NUE-PROPRIÉTÉ | USUFRUIT | | |
| 1 AN | 96,0% | 4,0% | 1 187,20000 | 49,46667 |
| 2 ANS | 92,0% | 8,0% | 1 137,73334 | 98,93333 |
| 3 ANS | 87,5% | 12,5% | 1 082,08334 | 154,58333 |
| 4 ANS | 85,0% | 15,0% | 1 051,16667 | 185,50000 |
| 5 ANS | 80,0% | 20,0% | 989,33334 | 247,33333 |
| 6 ANS | 78,0% | 22,0% | 964,60000 | 272,06667 |
| 7 ANS | 75,0% | 25,0% | 927,50000 | 309,16667 |
| 8 ANS | 72,5% | 27,5% | 896,58334 | 340,08333 |
| 9 ANS | 70,0% | 30,0% | 865,66667 | 371,00000 |
| 10 ANS | 68,0% | 32,0% | 840,93334 | 395,73333 |
| 11 ANS | 66,0% | 34,0% | 816,20000 | 420,46667 |
| 12 ANS | 64,5% | 35,5% | 797,65000 | 439,01667 |
| 13 ANS | 64,0% | 36,0% | 791,46667 | 445,20000 |
| 14 ANS | 63,0% | 37,0% | 779,10000 | 457,56667 |
| 15 ANS | 61,5% | 38,5% | 760,55000 | 476,11667 |
| 16 ANS | 61,0% | 39,0% | 754,36667 | 482,30000 |
| 17 ANS | 60,0% | 40,0% | 742,00000 | 494,66667 |
| 18 ANS | 59,0% | 41,0% | 729,63334 | 507,03333 |
| 19 ANS | 58,0% | 42,0% | 717,26667 | 519,40000 |
| 20 ANS | 57,5% | 42,5% | 711,08334 | 525,58333 |

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.



CRISTAL RENTE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ATTENTION : VOUS DEVEZ REMPLIR CE BULLETIN UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ CHOISI LE RÉGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SEPA

SOUSCRIPTEUR

PERSONNE PHYSIQUE M. M^{me} Indivision

Numéro associé (si déjà associé)

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

PERSONNE MORALE

Numéro associé (si déjà associé) :

Forme juridique :

Raison sociale :

N° SIREN :

CO-SOUSCRIPTEUR

PERSONNE PHYSIQUE M. M^{me} Indivision

Numéro associé (si déjà associé)

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

PERSONNE MORALE

Numéro associé (si déjà associé) :

Forme juridique :

Raison sociale :

N° SIREN :

SOUSCRIPTION

Prix de la part : €

Nombre de parts : part(s)
en toutes lettres et en chiffres

Montant souscrit : €
en toutes lettres et en chiffres

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte

IBAN

BIC

Domiciliation bancaire

Créancier :
CRISTAL RENTE
2 rue de la Paix – 75002 Paris
ICS : FR 15 ZZZ 821BB3

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.

En signant le présent mandat, j'autorise la Société de gestion Inter Gestion REIM, en tant que gérant de **CRISTAL RENTE**, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription **CRISTAL RENTE**. Le prélèvement aura lieu le mois de réception de la souscription si reçue avant le 25 du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer Inter Gestion REIM de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé...), Inter Gestion REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée ». Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à

Le

**SIGNATURE
DU SOUSCRIPTEUR**

CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable au capital social de 300 150 000 €.

2 rue de la Paix, 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Email : contact@inter-gestion.com - www.inter-gestion.com

RCS PARIS : 531 884 070 - Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

VISA de l'AMF délivré sur la note d'information SCPI n° 18-06 du 15/05/2018





CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social: Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**À REMPLIR EN TRIPLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE CONVENTION DE DÉMEMBREMENT

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision Personne Morale
Nom (ou Raison sociale):
Prénom(s)(ou Représentant légal) :
Nom de jeune fille:

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision Personne Morale
Nom (ou Raison sociale):
Prénom(s)(ou Représentant légal) :
Nom de jeune fille:

Nu(e)-propriétaires de part(s).

Est convenu ce qui suit,

L'usufruit de part(s) acquis par: la SCI USUFRUIMMO 2016 pour une période de ans à compter de l'entrée en jouissance, cessera après avoir perçu trimestrialités de revenus.

DROIT DE VOTE : Conformément à l'article 12 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-proprétaire pour les décisions extraordinaires.

RÉPARTION DES BÉNÉFICES: L'usufruitier perçoit la totalité des résultats distribués jusqu'à l'extinction de l'usufruit. La participation aux bénéfices de l'usufruit s'éteint avec l'arrivée de son terme. Cela peut donner lieu, le cas échéant (date du terme différente du terme du trimestre civil), au versement d'un dernier acompte trimestriel limité à 1 ou 2 mois au lieu de 3 mois.

JOUISSANCE DES PARTS: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

PACTE DE PRÉFÉRENCE – NANTISSEMENT: Dans l'hypothèse où le nu-proprétaire ou l'usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-proprété ou de l'usufruit selon le cas.

L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

En cas de nantissement de la nue-proprété ou de l'usufruit, seule la partie concernée par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire.

Cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.

DROIT ET CESSIION: À l'arrivée du terme de la convention, date de l'extinction de l'usufruit, sauf convention contraire entre les parties, le nu-proprétaire acquiert la pleine propriété des parts.

En cas de cession de la nue-proprété ou de l'usufruit, la convention de démembrement sera notifiée au nouvel acquéreur par avenant, et demeurera en vigueur.

LE(S) NU(E)-PROPRIÉTAIRE(S) ET L'USUFRUITIER DÉCLARENT:

- Avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du dossier de souscription (note d'information et statuts, documents commerciaux, bulletin de souscription, derniers rapport annuel et bulletin trimestriel)

Fait à le en 3 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

USUFRUITIER

Par procuration Inter Gestion REIM
Représentée par Gilbert RODRIGUEZ
Président Directeur Général

.....
Souscripteur

NU(S)-PROPRIÉTAIRE(S)

.....
Co-souscripteur

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID:

Date de réception: Date enregistrement: Date d'entrée en jouissance:

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

| DURÉE | CLÉS DE RÉPARTITION | | PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ | PRIX DE LA PART EN USUFRUIT |
|--------|---------------------|----------|----------------------------------|-----------------------------|
| | NUE-PROPRIÉTÉ | USUFRUIT | | |
| 1 AN | 96,0% | 4,0% | 1187,20000 | 49,46667 |
| 2 ANS | 92,0% | 8,0% | 1137,73334 | 98,93333 |
| 3 ANS | 87,5% | 12,5% | 1082,08334 | 154,58333 |
| 4 ANS | 85,0% | 15,0% | 1051,16667 | 185,50000 |
| 5 ANS | 80,0% | 20,0% | 989,33334 | 247,33333 |
| 6 ANS | 78,0% | 22,0% | 964,60000 | 272,06667 |
| 7 ANS | 75,0% | 25,0% | 927,50000 | 309,16667 |
| 8 ANS | 72,5% | 27,5% | 896,58334 | 340,08333 |
| 9 ANS | 70,0% | 30,0% | 865,66667 | 371,00000 |
| 10 ANS | 68,0% | 32,0% | 840,93334 | 395,73333 |
| 11 ANS | 66,0% | 34,0% | 816,20000 | 420,46667 |
| 12 ANS | 64,5% | 35,5% | 797,65000 | 439,01667 |
| 13 ANS | 64,0% | 36,0% | 791,46667 | 445,20000 |
| 14 ANS | 63,0% | 37,0% | 779,10000 | 457,56667 |
| 15 ANS | 61,5% | 38,5% | 760,55000 | 476,11667 |
| 16 ANS | 61,0% | 39,0% | 754,36667 | 482,30000 |
| 17 ANS | 60,0% | 40,0% | 742,00000 | 494,66667 |
| 18 ANS | 59,0% | 41,0% | 729,63334 | 507,03333 |
| 19 ANS | 58,0% | 42,0% | 717,26667 | 519,40000 |
| 20 ANS | 57,5% | 42,5% | 711,08334 | 525,58333 |

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1er janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social: Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**À REMPLIR EN TRIPLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE CONVENTION DE DÉMEMBREMENT

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision Personne Morale

Nom (ou Raison sociale):

Prénom(s)(ou Représentant légal) :

Nom de jeune fille:

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision Personne Morale

Nom (ou Raison sociale):

Prénom(s)(ou Représentant légal) :

Nom de jeune fille:

Nu(e)-propriétaires de part(s).

Est convenu ce qui suit,

L'usufruit de part(s) acquis par: la SCI USUFRUIMMO 2016 pour une période de ans à compter de l'entrée en jouissance, cessera après avoir perçu trimestrialités de revenus.

DROIT DE VOTE : Conformément à l'article 12 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-proprétaire pour les décisions extraordinaires.

RÉPARTION DES BÉNÉFICES: L'usufruitier perçoit la totalité des résultats distribués jusqu'à l'extinction de l'usufruit. La participation aux bénéfices de l'usufruit s'éteint avec l'arrivée de son terme. Cela peut donner lieu, le cas échéant (date du terme différente du terme du trimestre civil), au versement d'un dernier acompte trimestriel limité à 1 ou 2 mois au lieu de 3 mois.

JOUISSANCE DES PARTS: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

PACTE DE PRÉFÉRENCE – NANTISSEMENT: Dans l'hypothèse où le nu-proprétaire ou l'usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-proprété ou de l'usufruit selon le cas.

L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

En cas de nantissement de la nue-proprété ou de l'usufruit, seule la partie concernée par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire.

Cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.

DROIT ET CESSIION: À l'arrivée du terme de la convention, date de l'extinction de l'usufruit, sauf convention contraire entre les parties, le nu-proprétaire acquiert la pleine propriété des parts.

En cas de cession de la nue-proprété ou de l'usufruit, la convention de démembrement sera notifiée au nouvel acquéreur par avenant, et demeurera en vigueur.

LE(S) NU(E)-PROPRIÉTAIRE(S) ET L'USUFRUITIER DÉCLARENT:

- Avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du dossier de souscription (note d'information et statuts, documents commerciaux, bulletin de souscription, derniers rapport annuel et bulletin trimestriel)

Fait à le en 3 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

USUFRUITIER

Par procuration Inter Gestion REIM
Représentée par Gilbert RODRIGUEZ
Président Directeur Général

.....
Souscripteur

NU(S)-PROPRIÉTAIRE(S)

.....
Co-souscripteur

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID:

Date de réception: Date enregistrement: Date d'entrée en jouissance:

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 DU CODE DE COMMERCE, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS - SIREN 531 884 070 RCS Paris.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

| DURÉE | CLÉS DE RÉPARTITION | | PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ | PRIX DE LA PART EN USUFRUIT |
|--------|---------------------|----------|----------------------------------|-----------------------------|
| | NUE-PROPRIÉTÉ | USUFRUIT | | |
| 1 AN | 96,0% | 4,0% | 1 187,20000 | 49,46667 |
| 2 ANS | 92,0% | 8,0% | 1 137,73334 | 98,93333 |
| 3 ANS | 87,5% | 12,5% | 1 082,08334 | 154,58333 |
| 4 ANS | 85,0% | 15,0% | 1 051,16667 | 185,50000 |
| 5 ANS | 80,0% | 20,0% | 989,33334 | 247,33333 |
| 6 ANS | 78,0% | 22,0% | 964,60000 | 272,06667 |
| 7 ANS | 75,0% | 25,0% | 927,50000 | 309,16667 |
| 8 ANS | 72,5% | 27,5% | 896,58334 | 340,08333 |
| 9 ANS | 70,0% | 30,0% | 865,66667 | 371,00000 |
| 10 ANS | 68,0% | 32,0% | 840,93334 | 395,73333 |
| 11 ANS | 66,0% | 34,0% | 816,20000 | 420,46667 |
| 12 ANS | 64,5% | 35,5% | 797,65000 | 439,01667 |
| 13 ANS | 64,0% | 36,0% | 791,46667 | 445,20000 |
| 14 ANS | 63,0% | 37,0% | 779,10000 | 457,56667 |
| 15 ANS | 61,5% | 38,5% | 760,55000 | 476,11667 |
| 16 ANS | 61,0% | 39,0% | 754,36667 | 482,30000 |
| 17 ANS | 60,0% | 40,0% | 742,00000 | 494,66667 |
| 18 ANS | 59,0% | 41,0% | 729,63334 | 507,03333 |
| 19 ANS | 58,0% | 42,0% | 717,26667 | 519,40000 |
| 20 ANS | 57,5% | 42,5% | 711,08334 | 525,58333 |

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.



CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 300 150 000 €
2 rue de la Paix 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53
Objet social: Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif

**À REMPLIR EN TRIPLE
EXEMPLAIRE DONT UN
ORIGINAL DOIT ÊTRE REMIS
À LA SOCIÉTÉ DE GESTION.**

NUE-PROPRIÉTÉ TEMPORAIRE CONVENTION DE DÉMEMBREMENT

SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision Personne Morale

Nom (ou Raison sociale):
Prénom(s)(ou Représentant légal) :
Nom de jeune fille:

CO-SOUSCRIPTEUR

M. M^{me} Indivision Personne Morale

Nom (ou Raison sociale):
Prénom(s)(ou Représentant légal) :
Nom de jeune fille:

Nu(e)-propriétaires de part(s).

Est convenu ce qui suit,

L'usufruit de part(s) acquis par: la SCI USUFRUIMMO 2016 pour une période de ans à compter de l'entrée en jouissance, cessera après avoir perçu trimestrialités de revenus.

DROIT DE VOTE : Conformément à l'article 12 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires et au nu-proprétaire pour les décisions extraordinaires.

RÉPARTION DES BÉNÉFICES: L'usufruitier perçoit la totalité des résultats distribués jusqu'à l'extinction de l'usufruit. La participation aux bénéfices de l'usufruit s'éteint avec l'arrivée de son terme. Cela peut donner lieu, le cas échéant (date du terme différente du terme du trimestre civil), au versement d'un dernier acompte trimestriel limité à 1 ou 2 mois au lieu de 3 mois.

JOUISSANCE DES PARTS: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

PACTE DE PRÉFÉRENCE – NANTISSEMENT: Dans l'hypothèse où le nu-proprétaire ou l'usufruitier désirerait céder ses droits sur ses parts à un tiers, il s'engage à donner la préférence à l'autre partie pour l'acquisition de la nue-proprété ou de l'usufruit selon le cas.

L'offre, précisant les caractéristiques de la cession, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire de cette offre disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception pour exercer son droit de préférence.

En cas de nantissement de la nue-proprété ou de l'usufruit, seule la partie concernée par cette garantie est engagée à l'égard de l'organisme financier bénéficiaire.

Cet engagement ne saurait porter préjudice à l'autre partie.

DROIT ET CESSIION: À l'arrivée du terme de la convention, date de l'extinction de l'usufruit, sauf convention contraire entre les parties, le nu-proprétaire acquiert la pleine propriété des parts.

En cas de cession de la nue-proprété ou de l'usufruit, la convention de démembrement sera notifiée au nouvel acquéreur par avenant, et demeurera en vigueur.

LE(S) NU(E)-PROPRIÉTAIRE(S) ET L'USUFRUITIER DÉCLARENT:

- Avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du dossier de souscription (note d'information et statuts, documents commerciaux, bulletin de souscription, derniers rapport annuel et bulletin trimestriel)

Fait à le en 3 exemplaires dont un est resté en ma (notre) possession.

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

USUFRUITIER

Par procuration Inter Gestion REIM
Représentée par Gilbert RODRIGUEZ
Président Directeur Général

.....
Souscripteur

NU(S)-PROPRIÉTAIRE(S)

.....
Co-souscripteur

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ

CODE ID:

Date de réception: Date enregistrement: Date d'entrée en jouissance:

Toutes les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour le traitement de la demande de souscription de parts et seront conservées par Inter Gestion REIM pendant toute la durée de votre investissement. Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement Européen 2016/679. Seuls les personnes exerçant au sein d'Inter Gestion REIM, les partenaires, les prestataires en qualité de sous traitants d'Inter Gestion REIM ainsi que les autorités administratives, légales ou réglementaires habilitées seront destinataires de ces données personnelles. Toute personne concernée dispose auprès d'Inter Gestion REIM d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur ses données personnelles. Les conditions de traitement des données personnelles sont disponibles en ligne sur le site internet : www-inter-gestion.com.

CRISTAL RENTE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER RÉGIE PAR LES ARTICLES 1832 du code civil, L.214-86 À L.214-118, L.231-8 À L.231-21 ET R.214-130 À R.214-160 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET TOUS LES TEXTES SUBSÉQUENTS • Capital social de 300 150 000 € • 531 884 070 RCS Paris.

2 rue de la paix 75002 Paris • tél. : 01 43 12 52 52 - fax : 01 43 12 52 53

La Société de gestion a obtenu l'agrément de la AMF n° SGP 12000008 du 29 février 2012.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Durée de la société: La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Capital social d'origine: 765 000 euros

Capital statutaire: Le capital social statutaire est fixé à 300 150 000 euros. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 300 150 000 euros.

Date d'ouverture des souscriptions: 11 août 2011

Durée de démembrement et prix de souscription de la part: Le prix de souscription d'une part frais inclus correspondant à la durée de démembrement temporaire choisie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le prix de souscription d'une part en pleine propriété est de 1 236,67€ à compter du 1^{er} février 2020.

| DURÉE | CLÉS DE RÉPARTITION | | PRIX DE LA PART EN NUE-PROPRIÉTÉ | PRIX DE LA PART EN USUFRUIT |
|--------|---------------------|----------|----------------------------------|-----------------------------|
| | NUE-PROPRIÉTÉ | USUFRUIT | | |
| 1 AN | 96,0% | 4,0% | 1 187,20000 | 49,46667 |
| 2 ANS | 92,0% | 8,0% | 1 137,73334 | 98,93333 |
| 3 ANS | 87,5% | 12,5% | 1 082,08334 | 154,58333 |
| 4 ANS | 85,0% | 15,0% | 1 051,16667 | 185,50000 |
| 5 ANS | 80,0% | 20,0% | 989,33334 | 247,33333 |
| 6 ANS | 78,0% | 22,0% | 964,60000 | 272,06667 |
| 7 ANS | 75,0% | 25,0% | 927,50000 | 309,16667 |
| 8 ANS | 72,5% | 27,5% | 896,58334 | 340,08333 |
| 9 ANS | 70,0% | 30,0% | 865,66667 | 371,00000 |
| 10 ANS | 68,0% | 32,0% | 840,93334 | 395,73333 |
| 11 ANS | 66,0% | 34,0% | 816,20000 | 420,46667 |
| 12 ANS | 64,5% | 35,5% | 797,65000 | 439,01667 |
| 13 ANS | 64,0% | 36,0% | 791,46667 | 445,20000 |
| 14 ANS | 63,0% | 37,0% | 779,10000 | 457,56667 |
| 15 ANS | 61,5% | 38,5% | 760,55000 | 476,11667 |
| 16 ANS | 61,0% | 39,0% | 754,36667 | 482,30000 |
| 17 ANS | 60,0% | 40,0% | 742,00000 | 494,66667 |
| 18 ANS | 59,0% | 41,0% | 729,63334 | 507,03333 |
| 19 ANS | 58,0% | 42,0% | 717,26667 | 519,40000 |
| 20 ANS | 57,5% | 42,5% | 711,08334 | 525,58333 |

Minimum de souscription: 1 part

Modalités de règlement: Le règlement s'effectue à l'ordre de SCPI CRISTAL RENTE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 2 rue de la Paix - 75002 Paris. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenus.

Jouissance des parts: Les parts souscrites porteront jouissance en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

Responsabilité des associés: La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Revente des parts: La SCPI ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie: Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1^{er} janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Personnes Physiques:

- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou carte de séjour) du (des) signataire(s),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer),
- Fiche de renseignement.

Mineurs et Majeurs protégés: Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou curateur.

Les bulletins de souscription sont à adresser à la Société de gestion par courrier : Inter Gestion REIM - 2, rue de la paix - 75002 Paris. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des bulletins de souscription.

Société de gestion: Inter Gestion REIM SA titulaire de l'agrément délivré par l'Autorité des marchés financiers le 29 février 2012 sous le numéro SGP 12000008 domiciliée 2, rue de la paix - 75002 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 18-06 en date du 15 mai 2018 ; La dernière notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoire du 11 juillet 2018.



VERSEMENT IMMOBILIER PROGRAMMÉ CRISTAL RENTE

OUI
 NON

SOUSCRIPTEUR

VOUS ÊTES UN PARTICULIER M. M^{me} Indivision

Identifiant (si déjà associé) : _____
Nom :
Prénom(s) :
Date de naissance : _____
Téléphone : _____

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Identifiant (si déjà associé) : _____
Raison sociale :
Nom du représentant :
N° SIREN : _____
Téléphone : _____

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom : Prénom(s) :

SOUSCRIPTION

Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière pourront être modifiés ou annulés à tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à Inter Gestion REIM.

JE SOUHAITE INVESTIR LA SOMME DE : € (minimum de 50 €).

AVEC LA FRÉQUENCE SUIVANTE :

- mensuelle (prélèvement le 5 de chaque mois) semestrielle (prélèvements les 5 juin et 5 décembre)
 trimestrielle (prélèvements les 5 mars, 5 juin, 5 septembre et 5 décembre) annuelle (prélèvement le 5 du mois qui suit l'adhésion)

EN DÉMEMBREMENT TEMPORAIRE (nue-propriété)

Durée d'épargne démembrée : (3 à 20 ans). **i** Au-delà : les versements programmés se font en pleine propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de Cristal Rente, disponibles sur le site www.inter-gestion.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte
IBAN _____
BIC _____
Domiciliation bancaire

Créancier :
CRISTAL RENTE
2 rue de la Paix – 75002 Paris
ICS : FR 15 ZZZ 821BB3

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.
En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise la Société de gestion Inter Gestion REIM, en tant que gérant de Cristal Rente, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon Versement Immobilier Programmé Cristal Rente (VIP). Le 1er prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion si sa réception intervient avant le 20 du mois considéré, sinon le 5 du mois suivant. Je m'engage à informer Inter Gestion REIM de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire.
S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à Inter Gestion REIM.

Fait à
Le _____

SIGNATURE DU OU DES SOUSCRIPTEUR(S)

**ENVOYEZ VOTRE ADHÉSION,
ACCOMPAGNÉE D'UN RIB DU COMPTE À DÉBITER,
à Inter Gestion REIM - 2 rue de la Paix - 75002 Paris**

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Nom du cabinet / Société :
Prénom / Nom :
Email :
.....
Téléphone : _____
Signature :

CRISTAL RENTE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable au capital social maximum de 300 150 000 € au 31 mars 2020.

2 rue de la Paix, 75002 Paris - Tél. : 01 43 12 52 52 - Email : contact@inter-gestion.com - www.inter-gestion.com

RCS PARIS : 531 884 070 - Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Les statuts, la note d'information, les derniers rapport annuel et bulletin semestriel d'information sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de gestion. La notice légale a été publiée au BALO du 03 août 2011 et a obtenu le Visa n° 18-06 en date du 15 mai 2018 de l'AMF.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT OBLIGATOIRES.

La Société de gestion de Cristal Rente se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. Cristal Rente est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le choix du plan épargne immobilier doit être adapté à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de Cristal Rente dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé.

Durée du mandat

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Versements volontaires programmés

Ces versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la Société de gestion Inter Gestion REIM de l'adhésion au plan d'investissement immobilier accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire.

L'adhésion doit être reçue avant le 20 du mois considéré pour un 1er prélèvement le mois de sa réception. À défaut, le 1er prélèvement sera opéré le 5 du mois suivant. Les demandes de modification ou de révocation du versement programmé peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque Associé ou doivent être transmises à la Société de gestion Inter Gestion REIM par courrier simple dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

Montant minimum du versement

50 € (tous frais inclus).

Condition d'adhésion

L'adhérent doit au préalable détenir à minima une (1) part sociale de Cristal Rente en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété).

Souscription de parts

Chaque prélèvement se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts, au nom du souscripteur, de Cristal Rente en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété), selon les conditions de souscription de la part et les clés de répartition en vigueur au jour du prélèvement.

Prix de souscription des parts de Cristal Rente (depuis le 1^{er} janvier 2020)

Nominal : **900,00 €**
Prime d'émission : **213,00 €**
Commission de souscription due : **123,67 €**
• au titre des frais de collecte : **108,83 €**
• au titre des frais de recherche et d'investissement : **14,84 €**
soit un montant total de souscription net de tous autres frais : **1 236,67 €**

La Société de gestion Inter Gestion REIM perçoit de la SCPI Cristal Rente, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 10,00% TTI du montant total de la souscription, en sus du prix de souscription.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1^o-e du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20 % TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

Jouissance des parts

Les parts ou fractions de parts souscrites porteront jouissance au 1er jour du 6e mois qui suit la date d'encaissement des fonds correspondants aux prélèvements programmés.

Origine des fonds

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La Société de gestion Inter Gestion REIM se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements récurrents effectués au démarrage du mandat ou durant sa durée.

Impayés

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé, ...), Cristal Rente ne procédera pas à la création de parts ou de fractions de parts correspondant au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé sera représenté une nouvelle fois le mois suivant, puis en cas de nouvel « Impayé », entraînera la suspension du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors le signifier depuis son espace privé ou en adressant sa demande à la Société de gestion.

Traitement par défaut

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, la Société de gestion Inter Gestion REIM informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

Remboursement de l'épargne investie

Le prix de retrait des parts de Cristal Rente est de 1 113 € par part. Ce prix correspond au montant de souscription actuel de 1 236,67 € diminué de la commission de souscription de 123,67 €.

L'associé qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la Société de gestion Inter Gestion REIM.

Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans les statuts de Cristal Rente disponible sur le site www.inter-gestion.fr ou sur simple demande auprès de la Société de gestion Inter Gestion REIM.

Relevé d'épargne du « VIP » Cristal Rente

Le relevé d'épargne du Versement Immobilier Programmé (VIP) est disponible sur l'espace client du site internet www.inter-gestion.fr. Il est mis à jour pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique. Un relevé d'épargne annuel récapitulatif est également mis à disposition des associés sur leur espace client.

Commercialisation

Dans le cadre de la souscription de parts ou fractions de parts, Inter Gestion REIM est susceptible de reverser une rétrocession des frais de collecte allant de 0 à 70 % à des intermédiaires habilités.

Inter Gestion REIM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et procède audit traitement conformément à l'article 6 (1) c/ du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de Inter Gestion REIM, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de Inter Gestion REIM qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délai légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de Inter Gestion REIM, 2 rue de la Paix - 75002 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur www.inter-gestion.fr.

Inter Gestion REIM

2, Rue de la Paix • 75002 PARIS Tél : 01 43 12 52 52 - Fax : 01 43 12 52 53 www.inter-gestion.com

Société Anonyme au capital de 240 000 € • N° SIREN RCS PARIS 345 004 436 • N° SIRET 345 004 436 00050

Code APE 6420Z Société de gestion de portefeuille. Agrément AMF N°SGP 12000008 du 29 Février 2012.